

# Info.pl@ine

ZOOM SUR



CEREALES D'HIVER

N° 484 – 9 octobre 2013 – 6 pages

Désherbage précoce

## ACTUALITES CULTURES

**COLZA** (stade : de 5 à 7 feuilles pour la majorité des parcelles)

### ✓ Ravageurs

**Limaces** : maintenir la surveillance des parcelles dont le stade n'est pas encore à 4 feuilles ; au-delà, la protection n'est plus nécessaire.

**Altises** : deux tiers des parcelles du réseau BSV contenaient des insectes. Maintenir la surveillance jusqu'au stade 4 feuilles et dans les parcelles très hétérogènes.

**Pucerons verts** : les populations sont en progression.

➤ Seuil d'intervention : jusqu'au stade 6 feuilles 20 % des pieds porteurs de pucerons verts.

**Tenthrèdes de la rave** : risque moyen ; les premières larves commencent à être observées mais sans dépasser le seuil de nuisibilité pour le moment. A surveiller jusqu'au stade 6 feuilles.

➤ Seuil d'intervention : 25 % de surface foliaire détruite au minimum.

**Charançons du bourgeon terminal** : il a été piégé en vallée de Seine et dans le Gâtinais (source BSV).

➤ Le stade de sensibilité va de 3-4 feuilles jusqu'à la reprise.

➤ Seuil d'intervention : 8-10 jours après les captures. A noter que l'efficacité de la lutte reste limitée.

## DESHERBAGE D'AUTOMNE DES CEREALES (semis en cours)

L'année passée, peu de désherbages ont pu être réalisés à l'automne. Les désherbages de printemps sont de plus en plus décevants. Non seulement les efficacités se réduisent, mais les rendements pâtissent aussi des désherbages tardifs.

Le contrôle des graminées commence dès l'automne.

### ✓ Nouveaux produits

Le diflufenicanil (DFF) en solo arrive cette année avec 3 produits à 500 g/l (COMPIL, MAMUT et TOISEAU). Cette matière active doit être utilisée en association avec d'autres antigraminées telles que DEFI ou TROOPER. Le DFF a aussi une efficacité sur certaines dicotylédones (pensées, véroniques, stellaires...).

Le positionnement très précoce (de prélevée à 1-2 feuilles de la céréale) est recommandé pour les efficacités en lutte contre le ray-grass ou le vulpin.

Cependant, la restriction sur sols drainés limite fortement l'utilisation dans notre département.

### A NOTER :

#### CULTURES DE REMPLACEMENT :

Il est recommandé de ne pas implanter de culture dicotylédone en tant que culture de remplacement d'une culture traitée avec MAMUT/TOISEAU. Il est possible d'implanter des céréales de printemps ou du maïs, à condition d'effectuer un labour du sol avant le semis. Ne pas implanter de colza.

#### CULTURES SUIVANTES :

Si on sème du colza après la récolte des céréales, il faut effectuer un labour du sol. Il peut apparaître une décoloration des cotylédons qui n'affectera pas le développement ultérieur du colza. On peut semer des engrais verts après avoir effectué un labour du sol d'une profondeur de 10-15 cm.

## Caractéristiques des produits :

	COMPIL (Makhteshim Agan)	MAMUT (Sapex Agro) TOISEAU (Globachem protex)
Composition	Diflufenicanil 500 g/l	
Dose	0,25 l en prélevée 0,30 l en post-levée	0,375 l mais à limiter à 0,2 l (100g /ha) pour limiter le risque de transfert vers les eaux
Stades	de prélevée à fin tallage	
Cultures	blé tendre d'hiver, orge d'hiver	blé tendre d'hiver, orge d'hiver, seigle, triticale
Phrases de risques	R50/53	
Toxicité	N	
Nb appli. maxi/an	1	
ZNT (m)	5 m avec dispositif végétalisé permanent pour les applications en prélevée 20 m avec dispositif végétalisé permanent pour post-levée à l'automne	20 m avec dispositif végétalisé permanent
DRE	6 heures	
Restriction	<b>Interdit sur sols drainés</b>	

### ✓ Prélevée sur blé

L'humidité des sols devrait permettre une bonne efficacité des produits racinaires tels que l'isoproturon ou le chlortoluron ou encore la pendimethaline ou le prosulfocarbe. Attention, toutefois, à obtenir une préparation de sol sans grosses mottes qui nuiraient à l'efficacité des produits.

L'objectif est de réaliser un premier nettoyage qui peut nécessiter une ré-intervention en sortie hiver. Néanmoins, ces matières actives se retrouvent facilement dans les eaux de drainage et les eaux de ruissellement. Il faut donc les utiliser tôt, pour éviter les pluies drainantes de l'hiver qui les entraînent dans les eaux de drainage. Les produits de la famille des sulfonilurées seront plutôt réservés à la sortie de l'hiver et au printemps.

### ➤ Nos préconisations anti graminées :

Graminées	Faible infestation	Forte infestation
Vulpins	iso 700 à 1 000 g/ha Ou TROOPER 2,2 l	TROOPER 2,5 l + iso 700 à 1 200 g/ha selon type de sol ou COMPIL 0,2 l
Ray-grass	Chlorto 1 000 à 1500 g/ha selon type de sol Ou DEFI 3 l/ha Ou ROXY 3 l/ha	Chlorto 1 200 à 1800 g/ha selon type de sol Ou DEFI 4 l/ha Ou ROXY 4 l/ha

### ✓ Post-levée précoce sur blé

Pour la gestion des graminées dans le blé, le contexte est le suivant :

- une progression des populations de ray-grass, résultat entre autres des échecs des années précédentes,
- apparition de plus en plus de vulpins et de ray-grass résistant aux sulfonilurées (ou produits avec même mode d'action),
- la résistance aux « fop » (CELIO, PUMA, ILLOXAN...) continue de progresser,
- les urées substituées (isoproturon, chlortoluron) régulièrement détectées dans l'eau font l'objet de plus en plus de restrictions.

➤ Quelle stratégie de désherbage mettre en œuvre ?

Vulpins	Semis	Programme
Forte infestation	avant le 20 octobre avec précédents pois, féveroles, colza, blé	base isoproturon à l'automne puis complément en sortie d'hiver
	après le 20 octobre	Application en sortie d'hiver
Faible infestation	avant le 20 octobre avec précédents pois, féveroles, colza, blé	base isoproturon à l'automne puis rattrapage éventuel en sortie d'hiver
	après le 20 octobre	Application en sortie d'hiver

Ray-grass et vulpins	Programme
Forte infestation	Automne : chlortoluron* + DEFI ou chlortoluron* seul Puis complément en sortie d'hiver
Faible et moyenne infestation	Automne : chlortoluron* Puis rattrapage éventuel en sortie d'hiver

\*sur variétés tolérantes au chlortoluron

➤ Quelques règles

Pour obtenir à la fois une bonne efficacité des traitements et une réduction des risques, autant de résistance que d'impact sur l'environnement, il faut respecter quelques règles :

- **traiter les adventices à un stade jeune**, ce qui signifie désherber tôt pour obtenir une meilleure efficacité et adapter les doses,
- sur une même parcelle, **alterner les différents modes d'action** des produits. Réserver les stratégies uniques de sortie hiver aux parcelles faiblement infestées ou aux semis plus tardifs,
- **cessez d'utiliser des « fops »** (CELIO, PUMA, ILLOXAN...) s'ils ont déjà été mis en échec,
- **intervenir en post-levée même si les densités d'adventices sont faibles** ; cela limite les levées ultérieures et évite un programme trop cher,
- utiliser les urées (isoproturon, chlortoluron) avant remplissage de la réserve utile car elles se retrouvent facilement dans les eaux de drainage et les eaux de ruissellement (voir infos réglementaires sur isoproturon et drainage ci-après).

➤  **Attention !**

Les spécialités de chlorto solo sont toutes classées R63, ce qui interdit les mélanges de chlortoluron avec ARBALETE, BRENNUS et BRENNUS PLUS, FOXPRO D+, MEXTRA...

Rappel dose maxi chlorto: 1 800 g/ha

Baisser les doses des produits racinaires en sols filtrants et battants pour limiter les risques de phytotoxicité.

➤ Nos propositions de programmes de désherbage de post-levée précoce

Infestation de vulpins seuls au stade 1-2 feuilles

Types de sol	Argilo-calcaires et Sables	Limons francs et Limons battants	Limons argileux
Infestation moyenne	iso 700 à 900 g/ha + BRENNUS PLUS 0,75 l/ha <b>ou</b> FOXPRO D+ 0,4 l/ha <b>ou</b> FOSBURI 0,4 l/ha	iso 900 à 1000 g/ha + BRENNUS PLUS 0,75 l/ha <b>ou</b> FOXPRO D+ 0,4 l/ha <b>ou</b> FOSBURI 0,4 l/ha	iso 1000 à 1200 g/ha + BRENNUS PLUS 0,75 l/ha <b>ou</b> FOXPRO D+ 0,4 l/ha <b>ou</b> FOSBURI 0,4 l/ha
Forte infestation	iso 700 g/ha + CELIO 0,1 l/ha + huile (attendre 3 feuilles des vulpins)	iso 1000 g/ha + PROWL 400 1,5 l/ha dès vulpin à 1 feuille	iso 1200 g/ha + PROWL 400 1,5 l/ha dès vulpin à 1 feuille

## Infestation de ray grass au stade 1-2 feuilles

Types de sol	Argilo-calcaires et Sables	Limons francs et Limons battants	Limons argileux
Infestation moyenne	chlorto 800 à 1200 g/ha + DEFI 2 l/ha <b>ou</b> CARAT 0,6 l/ha <b>ou</b> FOSBURI 0,4 l/ha	chlorto 1200 à 1500 g/ha + DEFI 2 l/ha <b>ou</b> CARAT 0,6 l/ha <b>ou</b> FOSBURI 0,4 l/ha	chlorto 1500 à 1800 g/ha + DEFI 2 l/ha <b>ou</b> CARAT 0,6 l/ha <b>ou</b> FOSBURI 0,4 l/ha
Forte infestation	iso 700 g/ha + CELIO 0,1 l/ha + huile (attendre 3 feuilles des vulpins)	iso 1000 g/ha + PROWL 400 1,5 l/ha dès vulpin à 1 feuille	iso 1200 g/ha + PROWL 400 1,5 l/ha dès vulpin à 1 feuille

## Infestation de ray-grass et vulpins à 2-3 feuilles

Types de sol	Argilo-calcaires et Sables	Limons francs et Limons battants	Limons argileux
Infestation moyenne Sur toutes variétés	QUARTZ GT 1,5 l/ha + ILLOXAN CE 0,5 à 0,75 l/ha + huile <b>ou</b> FOSBURI 0,5 l/ha		QUARTZ GT 2 l/ha + ILLOXAN CE 0,5 à 0,75 l/ha + huile <b>ou</b> FOSBURI 0,4 l/ha
Forte infestation	Privilégier les associations chlorto 1500 à 1800 g/ha +DEFI 2 à 2,5 l/ha		



En cas de températures froides ou de gel, les applications de chlortoluron + DEFI peuvent engendrer une phytotoxicité.

Sur **Brome stérile**, reporter le programme de désherbage en sortie hiver. Les produits efficaces sur cette adventice (ATTRIBUT, MONITOR...) seront plus performants à cette époque-là.

Dans les terres très argileuses, les préparations motteuses ou avec beaucoup de résidus végétaux en surface, l'efficacité des produits racinaires est réduite. Dans ce cas, préférer les produits foliaires et intervenir à la levée complète des adventices.

## DESHERBAGE DE POST-LEVEE SUR ORGE D'HIVER

En fonction des types de sol et du stade des adventices, gérer l'isoproturon comme pour le blé (voir ci-dessus).

Sur vulpins	iso 900 à 1200 g/ha + antidicotés (BRENNUS PLUS 0,75 l/ha ou FOXPRO D+ 0,4 l/ha)
Sur ray-grass et vulpins	iso 500 g/ha + ILLOXAN 0,75 à 1 l/ha + huile
Sur ray-grass	<b>Si pas d'intervention de prélevée :</b> ILLOXAN 0,75 à 1 l/ha + huile
	<b>Après une application de chlortoluron en prélevée :</b> DEFI 2 à 2,5 l/ha

Ces conseils sont basés sur les observations de début de semaine effectués par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture 77 et le Bulletin de Santé du Végétal Ile-de-France n° 32 du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du département de Seine-et-Marne. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine n° 440 à n° 447 ou sur le site e-phy du ministère de l'agriculture. <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>. Lire attentivement l'étiquette des produits utilisés. La gestion des produits phytosanitaires doit se réaliser dans le cadre des bonnes pratiques agricoles (voir Info.pl@ine n° 479).

## CAMPAGNE DE COLLECTES SPECIFIQUES DE DECHETS

Vous trouverez dans les tableaux suivants les dates et lieux de collecte en fonction des types de déchets collectés.

### ✓ Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) :

Les produits phytosanitaires concernés ne sont plus utilisables par leur détenteur car ils sont détériorés (entreposage trop long ou réalisé dans des conditions inappropriées -gel, humidité...-) ou interdits d'utilisation (changement de réglementation) ou liés à un changement d'itinéraire technique de l'entreprise.

		<b>Produits Phytosanitaires Non Utilisables et Equipement de Protection Individuelle</b>
	Date	<b>7 novembre 2013</b>
<b>Coopérative BETON-BAZOUCHES</b>	Lieux	Beton-Bazoches
<b>Coopérative VIVESCIA</b>	Lieux	Mouy-sur-Seine
<b>Coopérative ACOLYANCE</b>	Lieux	Jouy-sur-Morin
<b>Ets SOUFFLET Agriculture</b>	Lieux	Courchamp
	Date	<b>En continu le mercredi matin</b>
<b>Coopérative 110 BOURGOGNE</b>	Lieux	Montereau
	Date	<b>6 et 7 novembre 2013 sur demande préalable</b>
<b>Coopérative VALFRANCE</b>	Lieux	Saint-Mard, Vaux-Le-Pénil, Rozay-en-Brie, Nanteuil Le Haudouin (60)
	Date	<b>5 et 6 juin 2014</b>
<b>Coopérative TERRES BOCAGE GATINAIS</b>	Lieux	Château-Landon

Rappel : L'élimination des PPNU portant le pictogramme ADIVALOR est prise en charge par le fabricant et votre distributeur, dans la limite de 100 kg. Au-delà de 100 kg de PPNU portant le pictogramme ADIVALOR ou pour tout PPNU ne portant pas le pictogramme ADIVALOR, une participation financière pourra vous être demandée.

### ✓ Emballages vides de produits lessiviels (EPHVEL)

Il s'agit des produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite et des produits d'hygiène de la mamelle. Ce sont majoritairement des bidons de 10, 20 ou 60 litres en polyéthylène haute densité (PEHD) et de couleurs variées.

		<b>Emballages vides de produits lessiviels (EPHVEL)</b>
<b>Coopérative VIVESCIA</b>	Date	<b>En continu</b>
	Lieux	Magasins SEVEAL
<b>Coopérative ACOLYANCE</b>	Date	<b>11 au 15 novembre 2013</b>
	Lieux	Verdelot, Jouy sur Morin, Villiers St Georges, Jouy le Châtel
<b>Syndicat Interdépartemental de l'Élevage</b>	Date	<b>Avril 2014 (date à confirmer)</b>
	Lieux	Silo de Leudon, MAISON ROUGE Silo de Rebais – Val France, REBAIS


## ✓ Emballages vides et plastiques :

Le tableau suivant vous informe des collectes d'emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP), d'emballages vides de produits fertilisants et amendements (EVFP), d'emballages vides de semences et plants (EVSP), des films agricoles usagés (FAU), des ficelles et filets balles rondes (FIFU).

		EVFP (fertilisants et amendements) et EVSP (semences et plants)	EVPP (produits phytopharmaceutiques)	Films plastiques, bâches, ficelles, filets
<b>Coopérative De BETON-BAZOCHE</b>	Date	<b>En continu aux horaires d'ouverture</b> (sauf sacs de semences)		
	Lieux	Beton-Bazoches		
<b>Coopérative TERRES BOCAGE GATINAIS</b>	Date	<b>En continu</b> sauf Lorrez Le Bocage, du 9 au 13 décembre 2013		
	Lieux	Château-Landon, La Chapelle La Reine, Beaumont du Gâtinais, Egreville		
<b>Coopérative VIVESCIA</b>	Date	<b>13 et 14 Novembre 2013</b>	<b>En continu</b>	<b>13 et 14 Novembre 2013</b>
	Lieux	Mouy-sur-Seine, Maison Rouge	Magasins SEVEAL	Mouy-sur-Seine, Maison Rouge
<b>Coopérative VALFRANCE</b>	Date	<b>18 au 22 novembre 2013</b>		<b>Sur demande</b>
	Lieux	Esbly, Lizy Sur Ourcq, Nangis, Rebais, Saint Mard, Vaux Le Pénil et Verneuil L'etang, Barbery (60), Betz (60), Nanteuil Le Haudouin (60)		Barbery (60) + Rebais pour les ficelles
<b>Coopérative ACOLYANCE</b>	Date	<b>11 au 15 novembre 2013</b>		
	Lieux	Verdelot, Jouy sur Morin, Villiers St Georges et Jouy le Châtel		
<b>Coopérative 110 BOURGOGNE</b>	Date	<b>25 au 29 novembre 2013</b>		<b>21 au 25 octobre 2013</b>
	Lieux	Voulx, Montereau, Vinneuf		Montereau
<b>Ets SOUFFLET Agriculture</b>	Date	<b>18 au 22 novembre 2013</b>		
	Lieux	Mormant, Sept Sorts, Courchamp, Mouy sur Seine + Montolivet, Egreville ( <i>sauf sac de semences</i> )	+ Chatenoy, Herme, Limoges Fourches, Nangis, Petit Fossard, Pezarches, St Denis les Rebais, Villegruis, Villenauxe la Petite	

Rappel : ces collectes sont prises en charge par le fabricant et votre distributeur. Elles sont donc gratuites.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Anne Boutin, Chambre d'Agriculture, au 01 60 24 71 89 ou vos distributeurs habituels.



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine  
E-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

